Été 2013 n°5

La lettre des Portes du Perche

Marou * Fontaine-Simon * Belhomert-Guéhouville * Meaucé
La Loupe * St-Maurice-St-Germain * Vaupillon * St-Eliph
St-Victor de Buthon * Montireau * Champrond-en-Gâtine * Les Corvées les Yys

18 rue de la Gare
28240 La Loupe
Tél. 02 37 81 29 59
Fax 02 37 81 04 91

L'actualité de votre Communauté de Communes

Développement économique

Projet de pépinière dans l'ancien collège de La Loupe

Eric Gérard, vice-président chargé du développement économique.

L'idée est de créer une pépinière d'entreprises et un espace de télé-travail. Sont ciblés les entreprises en phase de création, les salariés (cadres, commerciaux...), les travailleurs indépendants, les étudiants et les porteurs de projets. L'espace proposé sera en libre accès pour partie (louable à l'heure, à la journée, au mois etc.) mais on trouvera aussi des bureaux plus traditionnels. L'endroit sera doté de tous les équipements nécessaires pour travailler (fibre optique, imprimante, bureaux équipés...). Il est également prévu des espaces de rencontre et de convivialité aménagés pour créer une communauté fertile autour de l'entreprenariat, de l'innovation et de la création d'entreprises.

Il s'agira d'un lieu novateur en Eure-et-Loir calqué sur d'autres modèles français ou anglo-saxons. Au cours du mois de mars 2013, une première journée d'échanges sur cette thématique a été organisée à La Loupe.
Les fondateurs de « Mutinerie » un espace créé l'an dernier à Paris qui regroupe plus de 180 télétravailleurs sont venus apporter leur témoignage. Une quinzaine de contacts ont été pris. D'autres journées seront programmées dans le courant de l'année.
L'espace sera opérationnel en septembre 2014, nous sommes actuellement dans la phase de conception du projet.
Si vous êtes potentiellement concernés ou l'un de vos proches, n'hésitez à nous contacter.

Et si l'on repensait l'espace de travail ?

La CdC a organisé une journée rencontre afin de connaître les attentes et les besoins des professionnels du télétravail.
Dans le cadre de son développement économique, la CdC des Portes du Perche a valorisé avec succès une partie de l'ancien collège en le transformant en pôle tertiaire avec une offre de bureaux.
La commercialisation a permis de faire venir de nouvelles entreprises sur le site. Désormais, les élus souhaitent réhabiliter le second bâtiment de 1000 m² actuellement vacant.
Cette réhabilitation va s'inscrire dans le cadre d'un pôle d'excellence rurale.

Les travailleurs indépendants, entrepreneurs ou salariés en télétravail peuvent louer un poste de travail à la journée ou au mois, sans engagement et bénéficier d'un environnement de travail fertile. *(Photo Mutinerie)*

Xavier Jaquemet et Antoine Van den Broek ont fait part de leur expérience parisienne.

Le point de vue d'Eric Gérard (vice-président chargé du développement économique)

« Une démarche innovante »

« Actuellement, nous recherchons des solutions pour attirer les entreprises et ainsi créer des emplois. Je remarque la difficulté d'attirer des emplois industriels. Il faut donc étudier de nouvelles pistes et élargir nos réseaux.

L'idée de créer une pépinière d'entreprises et un espace partagé me semble très intéressante et surtout innovante. Il faut savoir maintenant si des gens sont prêts à travailler autrement.
Peut-on dupliquer le Coworking ?
Pourquoi pas. Nous avons une région attractive et un véritable cadre de vie. On doit tout imaginer ».

Directeur de la publication : Jean-Pierre Boudet
Edition : Agence Bramoullé Communication Tél. 06 74 32 27 52
Impression : Florilège Graphique, Argenvilliers Tél. 02 37 53 39 43

SPANC

Service Public d'Assainissement Non Collectif

Le SPANC c'est quoi ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est destiné à contrôler les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques ne pouvant être raccordées à un réseau collectif.
Elles doivent être maintenues en bon état de fonctionnement et ne pas présenter de risque pour la santé ou l'environnement.

On distingue 4 situations précises

Voici le mode d'emploi :

❶ Je vends

Depuis le 1er janvier 2011, la loi «Grenelle II» oblige les propriétaires vendeurs de biens immobiliers à fournir un diagnostic ANC datant de moins de 3 ans. Cette prestation permet d'informer le futur acquéreur sur l'installation en place. Le compte-rendu de visite du technicien SPANC dressant un état des lieux complet est adressé au vendeur ou au notaire.

❷ J'achète

La loi oblige l'acheteur à mettre son installation aux normes dans le délai d'un an.

❸ Je réhabilite

Il est également nécessaire de contacter le SPANC avant la réalisation de travaux sur l'installation existante. Ici une étude de filière est nécessaire. Pour alléger l'investissement nécessaire à la réhabilitation, les propriétaires peuvent bénéficier d'aides financières sous conditions.

Variantes :

***Je souhaite réhabiliter mon installation d'ANC non conforme et bénéficier d'aides publiques** : la CDC réalise les travaux, sélectionne l'entreprise de travaux, et mobilise les partenaires techniques et financiers nécessaires. Les aides sont attribuées sous conditions. Avantage de cette démarche : le particulier doit juste contacter la CDC qui ensuite fait le nécessaire. L'inconvénient de cette démarche groupée est qu'elle n'est pas adaptée aux cas d'urgence où il est nécessaire d'aller vite, de plus il y a un léger surcoût lié aux recours à des bureaux d'études privés... compensé en partie par des aides publiques.*

***Je souhaite réhabiliter mon installation dans le cadre d'une démarche autonome** :*
Je prends contact avec l'Agence Technique Départementale (ATD) pour faire valider mon projet (contrôle de conception du projet). Je prends contact avec l'entreprise de mon choix. L'entreprise réalise les travaux, mais avant le rebouchage des tranchées et fosses, l'ATD passe pour contrôler la réalisation. Aucune aide mobilisable mais pas de dépenses annexes (bureaux d'études), une plus grande rapidité.

❹ Je construis

Depuis le mois de mars 2012, la réglementation prévoit qu'en cas de travaux de construction (agrandissement, etc.), l'avis de conception favorable du SPANC doit être obligatoirement présenté avant toute demande de permis de construire.

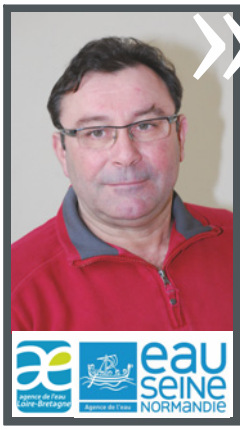

Le point de vue de Gérard Legout
Vice-président chargé de l'aménagement et de l'environnement

« Une prise de conscience nécessaire »

« De 2007 à 2008, nous avons effectué des diagnostics qui ont concerné près de 2000 installations sur l'ensemble du territoire communautaire. Cet état des lieux nous a permis de déterminer 230 installations présentant des risques (absence d'installation, rejets en cours d'eau ou problème de salubrité). Pour encourager la mise aux normes de ces structures considérées prioritaires, la CDC a mis en œuvre à partir de 2011, une opération de réhabilitation d'installations avec le soutien financier des agences de l'eau Seine Normandie et Loire Bretagne. 27 dossiers sont sur le point d'aboutir puisque nous entrons dans la phase des travaux. Notre rôle est de faire prendre conscience aux propriétaires de l'importance d'une installation aux normes. D'ores-et-déjà, nous travaillons sur une seconde tranche qui concerne 43 propriétaires. L'étude filière est en cours ». ■

Vous avez des questions ?

N'hésitez pas à contacter notre Service Public d'Assainissement Non Collectif pour tout conseil. Un interlocuteur sera présent pour vous répondre :

Service SPANC
18 rue de la gare - 28 240 La Loupe
Tél. **02 37 81 29 59**
Site internet : **www.cdc-desportesduperche.com**

Autre contact :
L' Agence Technique Départementale (ATD) : M. Coudert Tél. **02 37 88 48 35**

SERVICES À LA POPULATION

Rythmes scolaires

Il seront appliqués en 2014

Eric Legros, vice-président chargé des services à la population.

Avec le projet relatif à l'aménagement du temps scolaire, les semaines des écoliers vont s'étaler sur quatre jours et demi – soit les lundis, mardis, jeudis, vendredis et le mercredi matin.
Sur le territoire de la CdC des Portes du Perche, la réforme ne s'appliquera qu'en septembre 2014.
Le conseil communautaire a choisi de se laisser du temps afin de préparer au mieux cette réforme.
« Nous aurons d'ici là à élaborer un projet éducatif de territoire et à réfléchir sur ce que nous voulons faire en terme de fonctionnement », souligne Eric Legros, vice-président chargé des services à la population.
La réflexion ne s'arrêtera pas là. Elle portera également sur le périscolaire géré par la CdC, l'organisation des mercredis et des moments après la classe.
« Là aussi nous avons besoin de temps afin de discuter en bonne intelligence avec tous les acteurs concernés (parents, enseignants, associations locales, personnel communal, accueil de loisirs, etc.)», termine Eric Legros.

Les modifications liées à la réforme interviendront au 1er septembre 2014.

Crèche « La Maison des P'tits Loups »

L'attribution des places obéit à des critères

Photo Céline Dubuc.

Depuis son ouverture en 2010, la crèche halte-garderie « La Maison des P'tits Loups » fonctionne très bien.
Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15 de manière régulière (crèche) ou occasionnelle (halte-garderie). La Maison des P'tits loups dispose de 22 places mais au total, c'est près de cinquante enfants qui fréquentent la structure chaque année. Afin de bénéficier de ce service, il suffit de déposer une candidature auprès de la directrice. Au mois de mars, la commission d'attribution des places se réunit afin d'étudier les dossiers en vue de la rentrée de septembre. La directrice de la crèche et des élus communautaires attribuent une note à chaque dossier sur la base de critères bien précis (lieu d'habitation, travail des parents, le nombre de jours de garde demandé, etc.) ***« L'addition de ces évaluations nous permet de déterminer la liste des candidats retenus et l'ordre d'attribution des places vacantes »,*** explique Eric Legros. Des places en halte-garderie et des places pour les accueils d'urgence sont néanmoins disponibles tout au long de l'année.
Il ne faut donc pas hésiter à appeler ou rencontrer la directrice. **Contact : Céline Dubuc 02 37 29 45 68**

Un nouveau délégataire
La crèche est gérée dans le cadre d'une délégation de service public. Le premier contrat d'une durée de 3 ans se termine en août 2013. Suite à un appel d'offres, l'association « Les Contrats Bleus » a été retenue et remplacera Crèche Attitude.

Boucle Locale Radio

Six communes peuvent en bénéficier

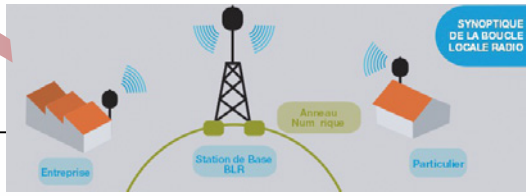

Afin de résoudre en partie les problèmes d'accès à Internet Haut Débit, la Communauté de Communes a mis en place La Boucle Locale Radio. C'est un système de transmission de données par ondes radio. 3 antennes ont été installées sur les châteaux d'eau de Saint-Eliph, La Loupe et Montlandon. Le débit peut aller jusqu'à 12 mégas en réception et 4 mégas en émission. Les 4 FAI (Fournisseur d'Accès Internet) sur la Boucle Locale Radio sont : ALSATIS, OZONE, TELWAN et WIZEO. Ils proposent des offres internet, téléphone et télévision (couplée avec la TNT).
Six communes sont éligibles : Fontaine-Simon, Meaucé, La Loupe, Vaupillon, Saint-Eliph et Saint-Victor-de-Buthon.
Le test d'éligibilité est disponible sur : **www.celieno.fr**
Autre moyen : vous devez voir le château d'eau depuis votre domicile.

Réunion d'information : le 3 juillet à 19h à la salle des fêtes de La Loupe.
Plus de renseignements : M. Déprez à la CDC

CA SE PASSE SUR LE TERRITOIRE

Le Syndicat d'Initiative devient Office de Tourisme

Depuis son assemblée générale du 22 mars, le Syndicat d'Initiative de La Loupe et son canton a changé de statut pour devenir Office de Tourisme (OT). Au-delà du simple changement de nom, l'association a voulu inscrire son action de manière plus marquée encore dans le développement touristique, en répondant à des critères plus nombreux : heures d'ouverture plus importantes, embauche d'un salarié professionnel, création d'un site internet (qui sera ouvert cet été), animation du réseau des hébergeurs, développement de nouveaux produits, etc. L'Office de Tourisme a demandé à la préfecture son classement en catégorie 3, ce qui imposera l'ouverture de son accueil le dimanche, pendant la période dite touristique (15 juin-15 août). Comme nouveau produit, l'OT offrira à partir du 22 juin une boucle vélo sur l'axe Paris-Le Mont Saint Michel : cette boucle sera balisée sous le nom « Perruchet et ses migrateurs » et, en partant de La Loupe, passera par Vaupillon, Saint-Eliph, Montireau et Saint-Victor de Buthon. Une deuxième boucle verra le jour en 2014 vers Meaucé, Manou, Saint-Maurice-Saint-Germain et Belhomert.
Autre nouveauté : un plan de La Loupe et du canton, très attractif, disponible à l'Office du Tourisme.

Le RAMDAM des bibliothèques revient

Les bibliothèques de La Loupe, Belhomert, Champrond-en-Gâtine, Montlandon, Saint-Victor-de-Buthon, en partenariat avec celles de Saint-Denis d'Authou et Thiron-Gardais proposent depuis le 1er mars un nouveau RAMDAM des bibliothèques. Elles vous invitent à participer, jusqu'au 15 septembre, à un concours photo et écriture "*des images et des mots*" sur le thème de "*la nature comme on l'aime*". Il s'agit de présenter une photo accompagnée d'un texte poétique. (Coordonnées et horaires des bibliothèques sur *mediatheques.eurelien.fr*)

Sur votre agenda...

Les animations de l'Office de Tourisme

Samedi 22 juin :
- Boucle vélo.

Dimanche 23 juin :
- 3ème rallye vélo. Journée découverte des petites routes du canton.
- Triathlon organisé par le stade loupéen et l'USB Belhomert. RDV à partir de 8h (base de loisirs Fontaine Simon).

Samedi 7 septembre :
- 3ème forum des associations au gymnase de La Loupe de 14h à 18h.

Samedi 16 et dimanche 17 novembre :
- La fête de la pomme et de l'eau.

Du 24 au 29 mars 2014 :
- Les sculpteurs de sons (en projet).

Du 19 au 28 avril 2014 :
- 2ème festival d'aquarelle du Perche (avec Thiron-Gardais).

Base de loisirs de Fontaine-Simon

Du 24 au 26 juillet :
- Animation Playa Tour de 10h à 18h.
Gratuit, initiation à plus de 30 sports, grands jeux. Animations pour tous.

Encore plus de dates sur le site de la CdC
Le site internet de la CdC des Portes du Perche vous permet d'avoir accès à de très nombreuses informations pratiques et à une actualité riche destinées aux habitants du territoire. Pour vous faire une idée, rien de plus simple.
Tapez : http://www.cdc-desportesduperche.com

A votre service Pensez-y !

L'Office de Tourisme
Les horaires : ***du lundi*** *au* ***vendredi*** *de 10h à 12h et de 15h à 17h,* ***samedi*** *de 10h à 12h.*
Contact : Place de la Gare - 28240 La Loupe.
Tél. 02 37 81 24 00
E-mail : si.la-loupe@wanadoo.fr
Site : www.laloupe-tourisme.fr
http ://www.facebook.com/tourisme.laloupe

Le Relais cyber emploi
Les horaires : ***lundi, mardi*** *et* ***jeudi*** *de 9h à 12h et de 14h à 17h,* ***mercredi*** *de 9h à 12h,* **vendredi** *de 9h à 12h et fermé l'après-midi.*
Contact : 18 rue de la Gare - 28240 La Loupe.
Tél. 02 37 81 38 93
E-mail : relaisemploilaloupe@orange.fr

« Les contrats bleus »
Centre de loisirs, accueil du Mercredi,
Maison de la petite enfance, Maison des jeunes.
Contact :
Tél. /Fax 02 37 29 94 47
E-mail : les contratsbleus@wanadoo.fr

Le Parc aquatique de Fontaine-Simon
Les horaires d'été (Juillet - Août) : ***du lundi*** *au* ***dimanche*** *de 10h à 12h et de 14h à 19h.*
Contact :
Tél. 02 37 81 88 70
E-mail : parc-aquatique-du-perche@orange.fr